

M. Rudy MONIEZ
M. The Tai PHAM
8 route de Kerlaouen – Saint Tugen
Primelin

Objet : Enquête publique PLU
Envoyée le 03/05/2021

A Monsieur l'Administrateur public,

Dans l'étude du Plan Local d'Urbanisme, PLU, pour valoriser le « Grand Site de la pointe du Raz » avec une véritable mise en valeur du paysage et du patrimoine, il est question de réaliser un parking naturel à la place de deux terrains boisés, verdoyants sur la route de Penzer.

Les parcelles AZ 222 et AZ 22 choisies se trouvent sur la **route de Penzer**. Celle-ci est étroite et se termine par un rétrécissement ne permettant le passage qu'une voiture. Il est donc impossible de ne pas aménager la route de Penzer car elle est limitée au passage d'une voiture. Pour accéder à cette route, quelques possibilités existent mais tous les chemins sont interdits aux cars, voire aux campings-cars. Ces accès sont étroits. Lorsque deux voitures touristiques se croisent, c'est déjà difficile. Si les cars arrivent sur le parking, où font-ils demi-tour ? Si le projet du parking se réalise, toutes les routes, pas seulement la route de Penzer, doivent être réaménagées.

Qui finance alors ces travaux, ce parking ? Outre ces travaux de voirie, de l'achat des parcelles, il faut financer la création du parking, il est question du financement quotidien du parking : entretien, surveillance,... En ce qui concerne la création, un parking doit comporter un point d'eau, un WC peut-être. Ainsi, cela risque de générer des frais d'entretien. Qui paie cette charge en sachant que, faute de commerce, il n'y a que la chapelle qui bénéficie du service de ce parking ?

Pourquoi, pour qui ce parking ? Pour les jours de culte ? Combien de jours de culte y a-t-il à Saint Tugen ? A part le jour du pardon et des enterrements, il n'y a pas de messe à la chapelle Saint Tugen. Pour les visiteurs de la chapelle ? Combien de visiteurs existe-t-il au cours des 3 mois d'été par an ? L'association de la chapelle peut-elle nous donner un chiffre ? Aura-t-on besoin de 150 places par rapport au nombre de visiteurs ? Pour les randonneurs ? Certes, les randonneurs sont de plus en plus nombreux mais Saint Tugen est un lieu de passage, il ne s'agit pas d'un point de départ ou d'arrivée. Les randonneurs sont souvent, soit à pied, soit à vélo. Ils n'ont pas besoin de places de parking.

Que devient le parking actuel de la chapelle ? Que fait-on du parking existant ? Pourquoi ce parking ne suffit-il pas ? Le point sanitaire actuel ne sera-t-il plus utile ? Sera-t-il transféré au nouveau parking ? Ainsi un point sanitaire sur un parking dit « naturel » facilitera-t-il le camping sauvage ?

Du point de vue écologique, comment justifier l'intérêt d'un parking même « naturel » ? Transformer un terrain verdoyant et boisé en un parking dit « naturel » serait-il judicieux ? Les visiteurs, les randonneurs du « Tour de Primelin » préfèrent-ils côtoyer un terrain verdoyant agrémenté de magnifiques cyprès, une zone herbacée riche de biodiversité ou un parking rempli de tôle de voitures ? Par ailleurs, comme le terrain est sur une hauteur, le futur parking constitue le paysage, le point de vue associés à la chapelle lorsqu'on remonte la route de Kerlaouen. Ce projet du parking constitue-t-il une mise en valeur du paysage et du patrimoine ? Ce projet du parking respecte-t-il les règles architecturales et urbaines selon les critères du classement de la chapelle Saint Tugen, monument historique ?

Ainsi, nous nous opposons au projet du parking dit « naturel » sur la route de Penzer afin de préserver les paysages et mettre en valeur le patrimoine.



M. PHAM



M. MONIEZ